

Saint-Denis le, 26 janvier 2011



Conseil national des missions locales

LE PRÉSIDENT,

Monsieur le Ministre,

Avec plus d'un million de jeunes accompagnés chaque année, dont la moitié accèdent à un emploi ou une formation, les missions locales sont un acteur incontournable de la politique pour l'emploi des jeunes.

Grâce à l'action conjointe de l'Etat, des collectivités locales et de leurs 11 000 professionnels, les missions locales ont été particulièrement proactives face à la crise. Ces deux dernières années, pour faire face à l'augmentation des jeunes accueillis, elles se sont mobilisées pour les accompagner vers les contrats aidés. C'est dans cet esprit que j'ai lancé en 2009 un appel aux maires, pour l'emploi des jeunes.

Au moment où vous souhaitez engager un vaste plan de relance de l'alternance, je veux vous faire part de mes réflexions pour permettre à un nombre plus important de jeunes accompagnés par les missions locales d'y accéder.

Cette question de l'accès à l'alternance pour les jeunes est particulièrement importante pour les élus et les professionnels des missions locales. C'est une chance de qualification pour nos jeunes et c'est une chance d'accès à un emploi durable à l'issue de la formation pour une très grande majorité d'entre-eux.

Votre objectif est de parvenir à 800 000 jeunes en alternance, je souhaite que les missions locales y contribuent pour 50 000 jeunes, soit 10% des jeunes que nous accueillons pour la première fois chaque année.

Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre du travail, de l'emploi et de la santé
127, rue de Grenelle
75007 PARIS SP 07

/.../.../

Pour réussir cet objectif, il est nécessaire de mettre en place un plan d'action à tous les niveaux, afin d'accompagner les missions locales dans leurs efforts de promotion de l'alternance auprès des jeunes. En effet, de nombreuses initiatives sont développées sur le territoire, en témoignent les projets d'expérimentation sociale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, dont le CNML et l'association régionale de Languedoc-Roussillon sont porteurs avec plusieurs dizaines de missions locales, pour accompagner les jeunes vers l'apprentissage et dans les premiers mois du contrat.

Les facteurs de réussite des formations en alternance doivent conjuguer politiques publiques volontaristes en faveur de l'emploi des jeunes et engagement des entreprises à privilégier le recrutement en alternance. C'est pourquoi il me semble indispensable que votre plan de relance de l'alternance comporte des mesures spécifiques pour les jeunes accompagnés par les missions locales, particulièrement ceux bénéficiaires du CIVIS, de telle sorte que ce droit à l'accompagnement, dont la mise en œuvre a été confiée à notre réseau, permette l'accès à la vie professionnelle par le biais de l'alternance.

Pour engager les entreprises dans l'insertion des jeunes, le Conseil national a développé depuis cinq ans, une vingtaine d'accords avec de grands opérateurs économiques. Ces accords permettent de mieux informer les jeunes et leurs conseillers sur les métiers et les filières et de faciliter le recours aux missions locales pour les recruteurs. Ils incluent également un volet consacré à l'alternance qu'il nous faut encore développer.

Depuis ma nomination comme président du CNML, j'ai signé de nouveaux partenariats avec les branches professionnelles, le FEP FARE pour la propreté, l'ANFA pour les services de l'automobile et le FAFIH pour les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Nous avons également des accords avec les chambres consulaires qui sont des acteurs essentiels du développement de l'alternance. Un accord est signé avec ACFCI, un autre est en préparation avec l'APCM.

Je suis persuadé que cette dynamique, engagée par notre Conseil avec les acteurs économiques, peut soutenir utilement votre politique et s'intégrer dans votre futur plan.

Malgré l'importance des régions dans le fonctionnement des missions locales, ces dernières ont été quasi-absentes des contrats d'objectifs et de moyens (COM) pour le développement et la modernisation de l'apprentissage signés en 2005. Au moment où les discussions sur la deuxième génération de COM vont s'engager, il me semble indispensable que la formation des jeunes non qualifiés devienne une des priorités nationales pour tous ces contrats. Dans ce cadre, les missions locales pourront apporter toute leur expertise dans l'individualisation des parcours de formation et la sensibilisation des employeurs à l'apprentissage. Les associations régionales des missions locales, doivent être associées à l'élaboration et au pilotage des futurs COM.

De nombreux jeunes que nous accueillons rencontrent des obstacles en matière de logement ou de mobilité, c'est pourquoi des aides supplémentaires doivent être mobilisées pour nos jeunes en alternance. Il serait très utile de favoriser la création de fonds social d'aide aux apprentis comme il en existe déjà dans certaines régions.

L'expérience des missions locales en matière d'accompagnement individualisé et renforcé montre également la nécessité de favoriser le développement de parcours préparatoires à l'apprentissage qui permettent aux jeunes de mieux s'orienter, de confirmer leur projet et de recevoir un soutien pour la recherche du maître d'apprentissage. De même, un accompagnement pour éviter les ruptures de contrat, encore beaucoup trop fréquentes, est indispensable.

Enfin, il nous faut multiplier les actions en direction des employeurs potentiels. De nombreuses coopérations existent entre les missions locales, les chambres consulaires et les agences de Pôle emploi. Ces initiatives participent de nos conventions nationales, notamment l'accord cadre de partenariat renforcé avec Pôle emploi. Pour promouvoir l'apprentissage auprès des entreprises, l'action des développeurs est indispensable, je suis persuadé qu'il faut étendre ce dispositif pour rechercher des contrats correspondants aux jeunes les moins qualifiés. Pour ce faire des développeurs doivent être dédiés aux missions locales en s'appuyant sur le partenariat existant entre notre réseau et ceux des chambres consulaires.

Vous remerciant par avance de l'intérêt tout particulier que vous porterez à ces propositions, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments très respectueux et dévoués.

Bernard PERRUT
Député-maire de Villefranche-sur-Saône